



Réponse au postulat de Mme Caroline Alvarez Henry et consorts

« Help! Site internet de la Ville de Lausanne : trouver facilement l'information sur l'aide en cas de violences conjugales »

Rapport-préavis N° 2022 / 22

Lausanne, le 8 septembre 2022

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

Par leur postulat, Mme Caroline Alvarez Henry et consorts font trois demandes en lien avec l'accès à l'information en cas de violences conjugales.

La Municipalité réaffirme dans le cadre de ce préavis son plein soutien aux victimes et sa pleine affirmation de lutter contre toute forme de violences et y répond positivement. Elle présente également l'Unité spéciale de la Police municipale de Lausanne (PML) pour la prise en charge des victimes.

2. Objet du rapport-préavis

La Municipalité informe le Conseil communal des modifications des pages de référence du site internet de la PML à destination des victimes ou toutes personnes concernées ou préoccupées par les violences domestiques. Ces modifications sont d'ores et déjà en ligne et permettent de répondre aux trois questions du postulat.

3. Préambule

La Municipalité partage pleinement les préoccupations des postulants et postulantes et a développé plusieurs pages d'accueil spécifiques en lien avec l'aide en cas de violences domestiques.

Ces pages sont d'ores et déjà en ligne et prennent en compte toutes les propositions des postulants et postulantes, notamment les références des différents numéros à composer en cas d'urgence, un lien sur la page www.vd.ch/violence-domestique ainsi que la marche à suivre nécessaire pour pouvoir effacer les traces de consultation dans un navigateur.

De manière générale, la Municipalité est très attentive à l'évolution de la thématique des violences. Ses services œuvrent continuellement pour lutter contre ce phénomène et protéger les victimes en menant des actions de prévention ainsi qu'en diligentant des mesures d'enquêtes visant à identifier et interpeller les auteurs et auteures puis les traduire en justice.

Le rapport-préavis est également l'occasion de présenter certaines actions de la PML et son soutien à des victimes de violences, que ce soit lors d'une intervention ou à la suite du dépôt d'une plainte résultant d'agressions qui peuvent avoir lieu tant à domicile que dans les espaces publics. Ces agressions relèvent de plusieurs infractions pénales et de différents types de discriminations.

Jusqu'en 2021, la PML disposait uniquement d'une brigade au sein de sa police judiciaire dédiée à ces problématiques. Cette brigade dispose de personnel hautement qualifié et elle collabore étroitement avec tous les partenaires de la chaîne socio-sanitaire intervenant dans la prise en charge des victimes et la poursuite des auteurs et auteures. En février 2021, la Municipalité a souhaité compléter les outils de lutte contre les violences relevant de

différents types de discriminations fondées sur le genre (féminicide), l'orientation sexuelle ou l'appartenance raciale, ethnique ou religieuse. Afin de compléter cette équipe d'inspecteurs et inspectrices chevronné-e-s et d'améliorer la prise en charge, dans la durée, des victimes, la Municipalité a annoncé la mise en place d'une nouvelle organisation, basée sur la création d'une unité spécialisée dont les membres sont spécialement formés pour mieux répondre aux victimes, les conseiller et les accompagner. Il s'agit de dix policiers et policières, issu-e-s à la fois de Police-secours, de la police de proximité et de la police judiciaire. En juin 2022, cette unité a été complétée de 16 personnes nouvellement formées, issues principalement des effectifs de la division de Police-secours.

Franchir le seuil d'un poste de police représente souvent un stress supplémentaire pour les victimes. C'est la raison pour laquelle, en juin 2022 également, un nouvel espace spécialement conçu pour leur prise en charge a été mis à disposition. Ce lieu d'accueil est équipé de manière adaptée pour que cette prise en charge s'effectue dans des conditions optimales et il offre la possibilité d'être entendu-e en toute discrétion.

L'attention aux victimes nécessite des compétences particulières lors de l'accueil et dans la façon de recueillir les déclarations en vue de l'enquête. Le personnel doit également être capable de les orienter vers des organisations et structures pouvant leur apporter aide et conseils. Il est essentiel, dès cette phase initiale, que la police prenne les bonnes décisions et agisse en réseau avec le Ministère public, les centres d'aide et les autres partenaires. Dans ce contexte, une grille d'évaluation de la situation des victimes de violences a été développée par les spécialistes de la police judiciaire. Ce document permettra d'apprécier la situation, de mettre en évidence des signaux d'alerte et de proposer aux victimes des solutions adaptées.

Ces mesures permettront à la PML d'offrir un meilleur soutien aux personnes ayant subi des actes de violence.

La mise en œuvre de cette unité s'accompagne également d'un travail de sensibilisation auprès de l'entier du personnel policier de la PML, et plus particulièrement des cadres, afin que chacun et chacune ait pleinement conscience de l'importance des actions menées dans ces domaines.

4. Pages internet spécifiques aux violences domestiques

Le site internet de la police a été revu pour présenter plus de contenu, différemment hiérarchisé, à destination des victimes et des auteurs et auteures de violences domestiques.

La Municipalité renonce toutefois à mettre le lien sur ces pages directement en accueil du site de la Ville. La pratique en la matière est en effet régie par différents principes qui ne permettent pas de mettre en place trop de liens directs sur des prestations spécifiques, aussi importante soient-elles. Rappelons également que le portail www.lausanne.ch comprend plusieurs milliers de pages qui sont organisées au sein d'une centaine d'espaces web que l'on peut qualifier de sous-sites. En s'adressant prioritairement à la population lausannoise et aux usagers et usagères, le portail www.lausanne.ch a pour mission :

- d'offrir un accès aisé et rapide aux prestations ;
- de présenter les autorités et les différents organes de l'administration ;
- de promouvoir l'action politique, la ville et son cadre de vie ;
- d'offrir une assimilation aisée et rapide des informations qu'il recèle.

Quant à la page d'accueil principale, elle a pour fonction d'orienter rapidement les utilisateurs et utilisatrices vers les sujets qui intéressent le plus grand nombre. La priorité est donnée à l'actualité phare ainsi qu'aux accès directs sur les contenus les plus recherchés qui sont placés visiblement sous forme de pictogrammes sous l'intitulé « En un clic ».

Compte tenu des nombreuses entités représentées sur le site et de la pluralité des thèmes traités, il est difficile d'accorder une place permanente et prépondérante à des sujets très spécifiques (par exemple violences domestiques), sans que ce soit au détriment d'autres sujets plus globaux (par exemple police) qui ont l'avantage de rediriger sur de plus vastes ensembles d'informations.

De plus, la Municipalité relève que la présence d'un lien direct sur un sujet sur la page d'accueil principale n'est pas déterminante. En effet, l'essentiel du trafic provient directement des moteurs de recherche, plus de sept pages sur dix sont consultées par des utilisateurs et utilisatrices qui viennent directement par un clic sur un lien proposé par ces services. Autrement dit, moins de trois visiteurs et visiteuses sur dix passent par la page d'accueil pour accéder aux différents contenus de www.lausanne.ch.

La richesse de l'information et sa complétude sont en revanche beaucoup plus déterminantes. C'est par ce biais que l'indexation des pages par les moteurs de recherche permettra un accès direct au contenu pertinent pour les utilisateurs et utilisatrices.

Le nouveau contenu des pages consacrées à la thématique des violences domestiques est présenté dans l'annexe du présent rapport-préavis.

Désormais, le site est divisé en trois espaces distincts :

Une page générale « violence domestique » décrit les formes de violence et rappelle ce que la loi prévoit en la matière.

Une page est plus spécifiquement adressée aux victimes. Elle décrit les démarches à entreprendre et détaille également la problématique de la violence faite aux enfants. Conformément aux vœux de la postulante, les démarches pour effacer son historique internet en fonction des différents navigateurs sont répertoriées sous cette section.

Une page est également consacrée aux auteurs de violence domestique. Destinée à favoriser la prise de conscience, elle permet également d'inciter les personnes qui se poseraient des questions à entreprendre des démarches positives.

5. Impact sur le développement durable

Ce rapport-préavis n'a aucun impact sur le développement durable.

6. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Ce rapport-préavis n'a aucun impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap. Les pages internet suivent les bonnes pratiques en la matière de la Ville.

7. Aspects financiers

7.1 Incidences sur le budget d'investissement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget d'investissement de la Ville.

7.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget de fonctionnement de la Ville.

8. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2022/22 de la Municipalité, du 8 septembre 2022 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Caroline Alvarez Henry et consorts « Help ! Site internet de la Ville de Lausanne : trouver facilement l'information sur l'aide en cas de violences conjugales ».

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter

Annexe : capture d'écran des pages internet modifiées